

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1511

Artikel: Médecins-assistants : l'horizon s'éclaircit dans les hôpitaux
Autor: Savary, Géraldine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'horizon s'éclaircit dans les hôpitaux

La motion de Marc Suter, acceptée après quatre ans, n'entraîne pas seulement un nouveau statut pour les médecins-assistants, mais nécessite aussi une réorganisation du secteur hospitalier.

Lors de la dernière session parlementaire, le Conseil des Etats a accepté, par vingt-deux voix contre douze, une motion du radical Marc Suter déposée en 1998, juste après les manifestations du corps médical à Zurich et qui concerne les conditions de travail des médecins-assistants. Dorénavant, le statut des médecins-assistants sera inscrit dans la Loi sur le travail et leurs heures de travail réglementées. La durée maximale de travail sera plafonnée à 50 heures et les heures supplémentaires à 144 par année. L'acceptation de la proposition Suter n'a pas été sans mal. Une minorité non négligeable de parlementaires s'opposait à la mesure.

Lourdeur administrative

Jusqu'à présent, le statut des médecins-assistants n'était pas discuté. On considérait que leur travail n'en était pas un, mais plutôt une dure et ardente période de formation, l'apprentissage d'un «art» qui nécessite passion, dévouement, résistance au stress et à la fatigue (voir les propos de Barbara Polla ci-dessus).

Peu de chiffres sont disponibles concernant les conditions de travail des médecins-assistants. Néanmoins, une étude effectuée dans le canton de Berne en 1998 a révélé que les médecins-assistants des hôpitaux du canton travaillaient en moyenne 66 heures par semaine. En réalité, il n'est pas rare qu'ils aillent jusqu'à 70, voire plus de 100 heures dans certains établissements. Il n'existe aucune prescription relative au temps de repos et les services ininterrompus de 24 à 36 heures, se répétant souvent à intervalles rapprochés, sont la règle. Il arrive parfois que certains médecins

aient déjà travaillé une quarantaine d'heures avant une opération chirurgicale, ce qui n'est guère rassurant pour les principaux intéressés. De plus, les médecins-assistants se plaignent également du volume croissant de travail administratif dont ils doivent s'acquitter (19% de leur temps de travail). Ainsi, le temps consacré à la formation continue se réduit comme peau de chagrin. Selon les estimations, les médecins n'y accorderaient plus qu'une part minime de leur temps.

La réglementation des heures de travail des médecins-assistants, telle que proposée par la motion Suter, a bien sûr un coût, ce que n'ont pas manqué de relever les opposants au projet. Un coût essentiellement supporté par les cantons. C'est peut-être d'ailleurs ce qui explique le divin enthousiasme de Pascal Couchepin et du Conseil fédéral en faveur de la motion Suter. En effet, une compensation de l'ensemble des heures supplémentaires nécessiterait une augmentation de 26% des postes de travail.

Dans le canton de Berne par exemple, elle a coûté vingt-sept millions de francs, ce qui correspond à 2,5% de l'ensemble de ses frais en personnel. Dans le canton de Vaud, elle est évaluée à dix millions de francs. Cependant, des cantons n'ont pas attendu la décision du Conseil fédéral et ont agi en conséquence. Zurich, Berne, Saint-Gall ou Genève réduisent progressivement la durée de travail du personnel médical. Ceux qui ne l'ont pas fait jusqu'à présent profitent ainsi d'un avantage comparatif qui n'est pas lié à la qualité des soins, mais bien à la volonté d'avoir du personnel à meilleur marché. Enfin, l'ab-

sence de législation concernant les médecins-assistants pose le problème de l'égalité de traitement entre établissements privés et publics. Un plafonnement des heures de travail du personnel hospitalier permettrait d'unifier les pratiques, entre les cantons comme entre les hôpitaux.

La proposition de Marc Suter s'inscrit donc dans la réforme, plus large, du secteur hospitalier, de la formation des médecins et plus généralement dans celle de la politique de la santé:

revoir le rapport entre le temps employé à fournir des prestations et le temps consacré à la formation continue. Et comme pour la planification hospitalière, engager de telles réformes sur tout le territoire suisse. Une réduction du temps de travail des médecins-assistants implique une véritable réorganisation des

hôpitaux; elle pourrait également donner l'impulsion nécessaire pour entreprendre d'autres changements. Une piste, évoquée par le socialiste Stéphane Rossini, serait la création de postes de médecins d'hôpitaux. Les cantons ont jusqu'à janvier 2005 pour s'engager dans ces réformes. gs

«Je me souviens de mes propres assistantes, souvent enceintes, du plaisir de soigner ensemble, d'enseigner, de partager des connaissances pendant de longues journées, des week-ends entiers, des nuits blanches. Et je ne suis pas certaine que les médecins-assistants qui demandent le soutien de l'initiative Suter aient vraiment réalisé ce que pourrait bien signifier l'assujettissement à la loi sur le travail.»

Barbara Polla,
conseillère nationale

«Je connais un membre du clergé qui disait qu'à partir de 11 heures du soir, le Saint-Esprit est inefficace. Je crois que l'enthousiasme a, lui aussi, des limites, et qu'au-delà de cinquante heures par semaine, il est probable qu'il commence, même chez les plus motivés, à disparaître.»

Pascal Couchepin,
conseiller fédéral